

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1906)
Heft: 10

Artikel: Etat civil : Porrentruy
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-256063>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tassium et 150 kil. de nitrate de soude. Les engrais azotés (nitrate de soude) poussent au développement de la paille, les autres assurent la rigidité de cette paille et déterminent le rendement et la qualité du grain.

Il convient d'être prudent dans l'emploi du nitrate de soude; cet engrais coûte très cher et, appliqué en excès ou mal à propos provoque la verse. Il n'y a rien à craindre de tel avec les engrais phosphatés et potassiques.

Pour le blé qui ne suit pas une plante sarclée, on prendra des doses de superphosphates et de chlorure de potassium sans mettre d'engrais azotés, après trèfle — on augmentera au contraire la dose de nitrate après une autre céréale.

La qualité des grains employés est des plus importantes. On ne doit rechercher que des grains bien triés, fortement vannés et dépourvus de charbon. Nous y insistons, car c'est le premier moyen de se débarrasser des sports des maladies cryptogamiques qui sont à la surface; tuer en germe dans la semence, la rouille, la carie, le charbon. Il faut aussi avoir recours au sulfatage.

On sait les avantages du semis en lignes et son économie en semences. Tandis que pour le blé de mars, il suffit en lignes de 110 à 200 litres de grains, suivant la grosseur du grain, il faut compter à la volée, de 200 à 300 litres.

Après le semis, il faut herser pour enterrer le grain et il y a trois façons de herse à donner: en long, en large et encore en long. Le hersage sera suivi d'un roulage.

Bien peu de cultivateurs travaillent leurs blés, c'est à dire le hersent, le roulent le bident et y reviennent tant qu'ils en sentent le besoin. En agissant ainsi, on fait disparaître les mauvaises herbes et en arrêtant momentanément la montée de la plante, on la force à taller et à prendre de nouvelles racines qui lui fournissent, en quelque sorte, une nouvelle forme de résistance et la protègent déjà ainsi contre la verse.

* * *

Nos paysans savent que leurs chevaux apprécient fort la carotte: elle est pour eux un excellent rafraîchissement tout en étant très nutritif. M. d'Araules préconise cet excellent légumineux dans le *Sillon romand*.

On se sert beaucoup en grande culture, dit-il, de la carotte blanche de Silésie qui donne un très haut rendement. On la donne au cheval crue et coupée par rondelles au moyen d'un coupe-racines, on la saupoudre généralement de son; comme sa chair est très ferme, elle plaît beaucoup à l'animal qui la croque avec un véritable plaisir. Le cheval, avec ce supplément de nourriture, se maintient en parfaite santé, il ne perd nullement de son énergie et reste apte à tous les travaux que l'on peut souhaiter de lui.

J'avais toujours soin pour les miens d'en faire deux ou trois heclares et de les donner à haute dose aux juments poulinières: car la carotte, ainsi administrée, leur donne un lait moins échauffé et par le fait même plus sain; le poulain en profite pour un plus prompt et plus rationnel développement de ses organes.

Il vaut mieux, pour le cheval de travail, ne pas lui en donner trop à la fois et répartir la quantité qui lui est destinée en deux repas: celui du matin et celui du soir, c'est du moins ainsi que j'opérais; à midi, je forçais la dose d'avoine pour avoir une somme plus grande de travail diminuant les rations du matin et du soir, moments où les

carottes étaient données. M. d'Araules ne peut trop, ajoutait-il, recommander aux cultivateurs qui ont de bons terrains de cultiver en grand ce légumineux qui, pour leur cavalerie, leur sera d'un si grand secours.

Passe-temps

—o—

Solutions pour le n° du 3 mars 1906.

Devinettes: 1. Le peuple génois, car il est continuellement dans l'état de Gènes (*gène*.)

2. Parce qu'il est question de stère (*de s'taire*.)

Rebus: 1. L'oisiveté nous entraîne souvent au mal.

2. Le silence est d'or.

—o—

CHARADES

Mon premier n'a point de serrure
Et cependant il a sa clé;
Mon second est trompeur, c'est chose sûre;
Si vous manquez de nourriture
Par mon entier vous serez bientôt affligé.

Sur la terre humblement se traîne mon premier,
Un pronom forme mon dernier,
Dans l'honnête homme on trouve mon entier.

COMBLES

Quel est le comble de l'appétit?
« du savoir faire pour un coiffeur?
« de la rapacité?
« de la précaution?

Etat civil

PORRENTROY

Mois de février 1906.

Naissances.

Du 1^{er}. Humair, fils mort-né de Charles, ébéniste, des Genevez et de Léontine née Hintzy. — Du 3. Seuret Albert Adolphe, fils de Louis, horloger, de Porrentruy et de Augusta née Girardin. — Du 7. Guenin Lucie Madeleine, fille de Albert, employé, de Courtedoux, et de Lucie née Blessemaille. — Du 10. Bueche Adèle Emilie, fille de Ariste, commis postal, de Court, et de Emma née Prêtre. — Du 11. Bertschi Camille Albert, fils de Numa, graveur, de Ennetbaden, et de Mathilde née Wyss. — Du 15. Stauffer Emma Juliette, fille d'Alix, domestique de Saferen, et de Marie née Mailat. — Du 18. Saucy Louis Paul Joseph, fils de François Joseph, employé de commerce, des Genevez, et de Louise née Girardin. — Du 22. Dysli Rose Alice, fille de Jules, faiseur de resorts, de Wynigen, et de Rosa née Spring. — Du 25. Ceppi Jacques Fidèle Marie, fils d'Alfred, avocat, de Porrentruy, et de Mathilde née Dubail. — Du 27. Eschmann Mariette Elisa, fille de Louis, menuisier, de Vellerat, et de Aurélie née Brossard. — Du 28. Meyer Gaston Jean-Jacques, fils de Joseph, fondé de pouvoirs, de Boécourt, et de Hélène née Bousard. — Du 28. Bigenwald Marie-Antoinette Cécile, fille de Jean, négociant, de Delle, et de Marie née Theurillat.

Mariages.

Du 2. Boillat Charles Albert, horloger-polisseur, des Breuleux, et Hennemann Julia do-reuse, de Boécourt. — Du 19. Monnat Albert Joseph, employé-comptable, de Saignelégier, et Frossard Rose, couturière, d'Ocourt.

Décès.

Du 2. Crelier Olivier, cultivateur, de Bure, né en 1851. — Du 6. Francioni Charles, ferblantier, de Châtillon, Italie, né en 1867. — Du 6. Frossard Martha, fille de Joseph, de Le-puix, née en 1904. — Du 10. Quiquerez Louis Gustave Joseph, maréchal, de Grandfontaine, né en 1877. — Du 10. Boile Auguste, cantonnier, de Courchavon, né en 1842. — Du 13. Chapuis née Ecabert Fidélia, négociante, de Porrentruy, née en 1836. — Du 17. Loriol Henri Albert, fils d'Albert, agent de police, de Charmoille, né en 1896. — Du 22. Montavon Stéphanie Caroline, fille d'Antoine, de Bonfol, née en 1894. — Du 22. Vuille Marcel Verner, fils de Louis, de la Sagne et de Tramelan-des-sus, né en 1900. — Du 27. Chenal Adolphe, cantonnier, d'Epaouvillers, né en 1865. — Du 27. Bécher née Etique Eugénie, de Courchavon, née en 1875. — Du 28. Gerster Albert, employé, de Laufon, né en 1859. — Du 28. Froidevaux Louise, fille d'Elie, de Muriaux, née en 1905. — Du 28. Munger Jean Lucien, manœuvre à l'Office des téléphones, né en 1886.

LETTRE PATOISE

Dà lai Côte de mai.

In bon tiurie d'in velaidge de l'Aidjô, qu'étai aivu fochi de s'absentay le vardi saint aiprés médi, dié à sacristain de faire é trâ de lai vâprès le tchemin de lai Croux à motie en sai piaice. Le tiaivie s'exécute. En l'heure indiquai po lai cérémonie, ai se trové à motie aivo son pu bé livre d'orai tchu tranche po ieure les châtions en se botint ai dgenoux devant tchete imaidge. Comme note hanne étai in pô ému, i ne sais trop poquoi, (les mêtchainnes langues diaint qu'ài l'avait bu) ai se traibuteché tot d'in cô ai peu aye pai tiaire! Ai se rievué, ai peu continué son office sain d'âtre aicroc. Çoli feut bon; main le lendemain le tiurie qu'avait aipris l'affaire iy flanqué enne lavasse in pô salai. Le sacristain répongé: Hé, Monsieur le tiurie, ai ié de quoi taint criay po in seul cô qui seu tchois. Le bon Due à tchois trâ co en faisant le chemin de la croux, ai peu nian ne trovay ai redire. Po in cô qui seu tchois, ai me sembié qu'ài nié pe taint ai échaipay. Le paure tiurie se boté à rire ai peu ne dié pu ran.

Stu que n' dpe de bos.

Extraits de la Feuille officielle

Boncourt. — Le 18, à 12 1/2 h., pour passer les comptes, statuer sur la démission d'un membre de la commission d'école et sur une demande de terrain.

Courroux. — Le 25, de 10 à 2 h., pour nommer l'adjoint.

Genevez. — Le jeudi 15, à 9 h. du matin, pour autoriser le conseil à liquider un litige, passer les comptes, voter le budget, fixer la taxe des chiens, s'occuper des dettes etc.

Lajoux-Genevez. — Samedi 10, de 10 à 2 h., pour nommer l'officier de l'état-civil et son suppléant.

Vellerat. — Le 15, à 8 h. du soir, pour fixer le taux des impôts et voter le budget.

Vicques. — Le 11, à 2 h., pour passer les comptes, tirer les parcelles communales et ratifier une vente d'immeubles.

Petite poste

M. V. V. à la Combe-Charatte-dessus. — Il nous semble que votre lettre patoise manque un peu de gaieté et qu'il vaudrait mieux ne pas la publier.

Editeur-imprimeur: G. MORITZ, gérant.